



COURS NATIONAUX INTÉGRÉS
Année 2017-2018

Dans le cadre d'une convention entre l'Education Nationale, les associations de langue de la cité internationale de Ferney Voltaire et les communes du Pays de Gex, il est offert aux élèves, **du CP jusqu'au CM2**, la possibilité de suivre des cours de langue nationale.

Les cours se dérouleront à **la cité scolaire internationale de Ferney-Voltaire** pour l'anglais, le néerlandais, l'italien et l'espagnol. **Le collège Le Joran de Prévessin-Moëns** accueille la section germanique.

Les cours auront lieu **le mardi après-midi** pour les élèves de CP, CE1 et CE2, **le vendredi après-midi** pour les CM1 et les CM2. Cependant, s'il existait des classes CE2/CM1 où des élèves de CE2 et de CM1 seraient inscrits au dispositif international, les élèves de CE2 devraient être accueillis avec les CM1 le vendredi.

Ces cours se déroulent pendant le temps scolaire et sont intégrés aux enseignements : toute inscription suppose une fréquentation **assidue** et, **en cas d'absence, le directeur devra en être averti, directement, et ainsi que la section internationale**. Les cours sont répartis sur les collèges de Prévessin et Ferney Voltaire : le déplacement de l'école jusqu'au collège est donc placé sous l'entière responsabilité des parents.

Pour des raisons évidentes d'organisation et de responsabilité, il est obligatoire de déclarer au directeur l'inscription d'un enfant à ces cours et de mentionner, le cas échéant, si quelqu'un d'autre que le responsable légal prend en charge l'enfant à la sortie des cours (cf. coupon joint).

Les cours faisant partie du dispositif conventionnel sont ceux qui correspondent aux enseignements de la section internationale du collège de Ferney Voltaire. Il existe 5 sections : Anglaise, Espagnole, Germanique, Italienne, Néerlandaise.

Chacune d'elle vous fournira les renseignements concernant les modalités d'inscription.

Madame SERRE
Inspectrice de l'éducation nationale
Circonscription du Pays de Gex Nord

Madame ou Monsieurinforme la direction de l'école de..... :

- que son enfanten classe de est inscrit dans la section¹
- et qu'il sera pris en charge par à partir deh..... (horaire à préciser).

L'assiduité aux cours étant exigée, toute absence doit être justifiée auprès **de l'école ET de l'enseignant assurant les cours.**

Le

Signature du ou des parents :

¹ si espagnol merci de préciser si Section officielle dépendante de l'État espagnol ou E2M